

est toujours pendante devant le tribunal d'appel de Bruxelles qui, en 2013, a rendu un arrêt intermé-

Post est accusé de discrimination dans la tarification de ses activités de routage. © BLOOMBERG

compagnie américaine juge contraire à la liberté d'entreprendre la disposition de loi Thévenoud qui organise la concurrence des taxis et a saisi les «Sages» à ce sujet. Une ré-

Paris, en raison de l'illégalité de l'application.

## Liéus et Vander Haegen & Co renouvellent le secteur du cinéma



mais, **Belifius offre en partenariat des couvertures au cinéma.**

### LIQUE LIESSE

ina belge est de plus en plus tu à l'échelle internationale. Le pays est également très prisé que lieu de tournage. Cette on n'a pas échappé au groupe

enseigne d'assurance, Belifius ce, a ainsi noué un partenariat l'agence de souscription isée dans les risques spéciaux, Haegen & Co.

semble, ils offrent depuis le 1<sup>er</sup> dernier aux professionnels du cinématographique une as- contre les événements im- les): dégâts au matériel, aux aux costumes, la maladie leur, ... autant de soucis qui t retarder ou annuler une tion.

Les deux partenaires proposent aussi des solutions de couverture pour tout décès, accidentel ou autre, lors des tournages.

Outre le cinéma, une assurance est également prévue pour le tax shelter, cette construction fiscale visant à encourager les investissements dans la production cinématographique en Belgique.

Vander Haegen & Co proposait déjà une garantie d'indemnisation en cas de perte de l'avantage fiscal. Elle visait également les intérêts de retard, en cas de non-obtention de l'attestation tax shelter.

Le tax shelter n'est pas non plus un monde nouveau pour Belifius. Son pôle bancaire du groupe propose déjà depuis plusieurs années une solution de financement de tax shelter à ses clients corporative.

# Nouvelle tuile pour les assurés d'Apra Leven

Un juge espagnol bloque les actifs ibériques d'Apra Leven. Aujourd'hui, il appelle son homologue belge à faire de même. Depuis 2011, les assurés n'ont récupéré que 20% de leur dû.

### DOMINIQUE LIESSE

Mauvaise nouvelle pour les assurés d'Apra Leven. En mai 2014, un juge madrilène gelaït les avoirs espagnols de la compagnie d'assurance vie en liquidation. Les liquidateurs se retrouvent donc dans l'impossibilité de rembourser la dette aux assurés. Aujourd'hui, ils s'attendent à ce que ce juge demande à son homologue belge l'exécution de la mesure espagnole sur les avoirs belges.

«La liquidation est bloquée pour les assurés», explique Claude Desselille, un des liquidateurs. «La situation de blocage des actifs nous empêche de vendre les immeubles espagnols et de verser un acompte complémentaire».

Depuis la mise en liquidation en 2011, les assurés d'Apra Leven ont récupéré à peine 20% de leur dû. Le dernier versement date de 2013.

Claude Desselille ajoute par ailleurs que le système du fonds de garantie de 100.000 euros n'existe pas pour les assurés groupe. «En Belgique, ce fonds a joué son rôle entre 2012 et 2013. Les assurés-vie individuels ont été indemnisés».



«Si on fait le compte, plus de 40% d'un bilan de 110 millions d'euros sont bloqués en Espagne.»

CLAUDE DESSELILLE  
LIQUIDATEUR

Après treize ans d'un long combat juridique, Eddy Cuyckens, un pharmacien de la commune anversoise de Pulderbos, doit rendre définitivement les armes. Le Collège de la concurrence vient en effet de confirmer le classement sans suite, prononcé le 31 mars dernier par l'Auditorat de la concurrence, de sa plainte introduite le 20 novembre... 2002 contre Omega Pharma.

## Le recours d'un pharmacien contre Omega Pharma enterré

Le pharmacien anversois impunit au laboratoire de Marc Coucke un abus de position dominante concernant la politique des prix et la réduction supposée de la gamme des matières premières pour les préparations magistrales et le matériel de conditionnement utilisé par les pharmaciens.

Déclarée fondée et recevable en appel en novembre 2011, elle a été rejetée définitivement le 30 juin dernier, les faits mentionnés dans la plainte initiale contre Omega Pharma étant prescrits. La société créée par Marc Coucke a en effet été vendue au groupe americano-italien Ferrigo. Le Collège de la concurrence a suivi l'Auditorat et juge irrecevable la demande d'Eddy Cuyckens d'élargir la plainte au repreneur. Le Collège a donc jugé que l'Auditorat de la concurrence avait le droit de classer la plainte et de ne pas ouvrir une instruction d'office.

Outre le blocage des 8 millions d'euros d'actifs immobiliers en Espagne, diverses procédures sont en cours pour récupérer les créances d'Apra Leven.

Les liquidateurs réclament ainsi au gouvernement andalou 36 millions d'euros de primes impayées. «Si on fait le compte, plus de 40% d'un bilan de 110 millions d'euros sont bloqués en Espagne».

